Archi'classe
Numéro 27 - septembre 2015

DES FEMMES ET UN JOURNAL

La Valette à ses poilus



1915-1918

Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence
2 rue du Trélus BP 212
04002 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
04 92 36 75 00
archives04@cg04.fr

SERVICE ÉDUCATIF Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence



SOMMAIRE

Introduction 1

Un hameau des Basses-Alpes 3

Un hameau dans la guerre 5

Un journal « pour vous distraire » 27

Journaux extraits de la collection privée d'André Peyron

DES FEMMES ET UN JOURNAL : LA VALETTE À SES POILUS

En un peu plus de quatre ans, 60 % des actifs ont été mobilisés pour la guerre, ce sont donc des millions d'hommes qui quittent leur famille et leur emploi. Les femmes vont remplacer la main-d'œuvre masculine, alors même qu'elles se retrouvent dans l'obligation de devoir gagner leur vie.

Mais les paysannes, elles, n'ont pas « commencé » à travailler en 1914. Françoise Thébaud [1] rappelle que, à la veille de la guerre, 56 % des Français vivent dans des communes de moins de 2000 habitants et que, sur les 7,7 millions de femmes (elles sont 20 millions en tout) qui ont une activité professionnelle, les travailleuses sont surtout des paysannes : en ce qui les concerne, la « mobilisation » a commencé bien avant la guerre mais celle-ci a amplifié leurs activités et leurs responsabilités.
Pour les femmes de La Valette, hameau de la commune de Thorame-Basse dans la vallée du Haut Verdon, le quotidien a sans doute ressemblé à celui des millions de femmes qui ont dû prendre la direction des exploitations agricoles. Mais, après la douleur de la séparation et alors que la guerre se prolonge, les femmes du hameau décident de mettre en œuvre un journal. Destiné à aider leurs poilus à tenir, c'est un bi-mensuel, envoyé gratuitement aux soldats et facturé 20 centimes aux civils. Chaque exemplaire est recopié à la main et chaque poilu est encouragé à renvoyer son exemplaire avec ses commentaires. Le premier numéro paraît le 8 août 1915, cinquante autres suivront jusqu'en mai 1918.
Cette extraordinaire entreprise mérite sans doute de se pencher sur le quotidien de ce hameau et de ses femmes, en interrogeant d'autres sources d'archives.

[1] Françoise THÉBAUD, *Les femmes au temps de la guerre de 1914*, Petite Bibliothèque Payot, 2013, Collection « Histoire »

Ce que font nos paysannes dans les Basses-Alpes

.....

Les femmes que nous rencontrons par les chemins, montées sur des charrettes pleines de gerbes, ou conduisant des mulets chargés à bât ne se comptent plus.

Mais laissons la route, et gagnons une de ces fermes que nous apercevons sur le plateau, blanc de soleil, où les cigales chantent infatigablement à travers les amandiers et les oliviers. Sur l'aire en pente qu'entourent les hauts gerbiers pointus, on est en train de battre le blé. La moisson a été bonne, nous dit le vieux fermier, un brave homme de 70 ans, resté seul avec sa femme et une bru ayant encore un enfant an sein. Et savez-vous combien ce fermier et sa bru ont semé de blé ? Vingt-quatre charges, trente quintaux ! Sans compter deux charges de paumelle, autant de vesces et douze cents kilos de pommes de terre. Rien qu'en blé, on compte sur une récolte de plus de trois cents quintaux. Nous causons quelques instants avec la vieille fermière, qui ne tarit pas d'éloges sur la femme de son fils, ayant conduit, dit-elle, la charrue, labouré, biné et semé comme un homme, ou plutôt, comme deux hommes, dit, en se reprenant la bonne vieille. La bru est là, une gaillarde dans les trente ans, à la peau brûlée par le soleil, comme la terre qu'elle cultive si bien ; nous voulons lui dire notre admiration ; *elle s'en étonne* ; *elle ne fait* que remplacer tant bien que mal son homme, et elle le remplacera ainsi jusqu'à son retour.

Ce retour, combien ne l'attendent plus qui peinent durement quand même. .../...

Jules Grec.

(Extrait de *la Petite Revue agricole et horticole,* publiée par M. Jules Grec, sous-directeur de l'Ecole d'agriculture d'Antibes. — Abonnement ; 6 francs par an.)

Arch. dép. AHP, Per 234, *Bulletin de l'instruction primaire*, « Ce que font nos paysannes dans les Basses Alpes », numéro 2, année 1916

UN HAMEAU DES BASSES-ALPES

Le recensement de 1911 comptabilise 49 habitants dans le hameau de La Valette, soit quinze ménages. L'exode rural est déjà largement entamé : entre 1846 et 1911, le territoire a perdu 90 habitants, passant de 139 à 49 résidents.

En 1914, dix hommes sont mobilisés :

LIAUTAUD Augustin né en 1884
AILLAUD Joseph, Toussaint et François, frères nés en 1879, 1886 et 1882
MURRIS Joseph et Séraphin, frères nés en 1891 et 1894
PEYRON, Ange et Calixte, frères nés en 1891 et 1895
VIAL Baptistin né en 1895
BOYER Henri né en 1895, il est le seul homme de La Valette tué au front le 15 juin 1915
Selon le recensement de 1911, Calixte Peyron et Toussaint Aillaud ne résident plus à La Valette. Tous les autres futurs soldats sont célibataires et vivent chez leurs parents, sauf Augustin Liautaud, qui s'est marié le 16 juin 1912 (mais il ne semble plus habiter à La Valette en 1914).
Si l'on croise le recensement de 1911 et les actes d'état-civil (mariages, naissances et décès), on compte 34 personnes demeurant encore à La Valette au début de la guerre, quand tous les hommes ont été mobilisés. Sur ce nombre, on dénombre 18 femmes : 10 femmes mariées ou veuves, 8 jeunes filles ou fillettes. Les hommes qui n'ont pas été mobilisés ont entre 48 ans (Joseph Boyer, qui se mariera en octobre 1918 avec une veuve de guerre) et 84 ans : la guerre a, comme partout, vidé le hameau de sa jeunesse masculine.
Parmi ces femmes, l'Association Culture et Patrimoine de Thorame-Basse a identifié celles qui se cachaient derrière trois des pseudonymes utilisés par les « apprenties journalistes » : Honorine (« Grande Sœur ») et Eulalie (« Ylil ») Peyron (sœurs de Calixte et Ange, qui ont respectivement 25 et 16 ans en 1914) et Rose Simian (« Grelette », 16 ans).



À gauche, « Petite Soeur – Grande Soeur » :
Eulalie et Honorine Peyron



Soldat Ange Peyron
Classe : 1911
N° de matricule : 899

Incorporé à compter du 9 octobre 1912 au 55e régiment d'infanterie de campagne à Nice.
Blessé par balle le 17 septembre 1914 à la jambe droite.
Passé au 115e régiment d'artillerie lourde le 1er octobre 1915.
Blessé à la main gauche le 17 juin 1916 à Verdun par un éclat d'obus.
Cité le 22 décembre 1916 et reçoit la croix de guerre : « *Très bon servant, a toujours continué d'assurer le service de sa pièce sous le plus violent des bombardements. Blessé à son poste de combat* ».
Passé au 2e régiment d'artillerie coloniale le 15 août 1917.
Passé au 345e régiment d'artillerie lourde le 1er mars 1918.
Mis en congé illimité de démobilisation le 8 août 1919.
Se retire à Thorame à la fin de la guerre.
Médaille militaire par décret du 18 mai 1934.
Source : Arch. dép. AHP, 1 R 380

UN HAMEAU DANS LA GUERRE

Les paysans de Thorame-Basse exploitent de très petites surfaces. Si l'on s'en tient aux chiffres fournis par les enquêtes réalisées par le ministère de l'Agriculture pour évaluer les surfaces ensemencées, la plus grande exploitation en 1918 est celle de Joseph Aillaud avec 84 ares.

On cultive à La Valette surtout du blé (froment) et des pommes de terre, ainsi que de l'orge et de l'avoine. Le journal des femmes de La Valette atteste aussi de l'importance de l'élevage ovin dans le hameau. La possession de bêtes de trait montre également la modestie de cette activité agricole : le registre de déclaration des chevaux et mulets en 1914 indique la présence de 5 mulets en décembre 1914 et aucune des bêtes n'a moins de 10 ans.
Pourtant, ce sont les hommes qui semblent manquer le plus : à un questionnaire sur les semailles d'automne effectué en 1915, il est répondu que les attelages et le matériel sont suffisants alors qu'en ce qui concerne le personnel, il manque « tous les mobilisés ». De fait, en mai 1915, le préfet des Basses Alpes relaie la décision du ministre de la Guerre d'octroyer des permissions de quinze jours aux territoriaux et réservistes territoriaux des dépôts, agriculteurs de métier, afin d'assurer les travaux agricoles. Joseph Aillaud, né en 1879, en fait la demande en octobre 1915 pour l'agnelage, demande refusée par le préfet puisqu'il se trouve alors dans la zone des armées.
En 1916, le ministre de l'Agriculture Jules Méline crée par décret les « comités communaux et cantonaux d'action agricole ». On leur attribue la mission d'organiser les travaux dans chaque commune (surtout l'ensemencement des terres agricoles) et de prodiguer des conseils aux agriculteurs. Trois paysans (hommes ou femmes) sont désignés pour élire le Comité communal avec le Conseil municipal. Pour les représentants de La Valette au sein de la commune de Thorame-Basse, on choisit parmi les doyens : Jean-Baptiste Aillaud (76 ans) et Jean-Baptiste Peyron (67 ans).
Dès le 5 août 1914, une loi est votée pour mettre en place une allocation pour les femmes de mobilisés nécessiteuses. La procédure est longue, les demandes sont transmises par les maires et examinées par plusieurs commissions, l'argent est ensuite retiré à la mairie. Les sommes allouées ne sont pas énormes, 1 franc 25 par jour auxquels s'ajoutent 40 centimes par enfant à charge (un kilo de pain coûte environ 40 centimes alors). L'allocation est revalorisée en 1917, mais ne permettra pas de supporter la hausse des prix. À La Valette ce sont des pères qui vont bénéficier de cette aide, ce qui prouve que l'application de la loi peut être large, et il est vrai que, de femmes de mobilisés, il n'y en a pas dans le hameau.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DU RAVITAILLEMENT

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT
DU RAVITAILLEMENT

CONTROLE DES STOCKS
DE CÉRÉALES

RÉPU

Département de la Basse

Commune de Chorange

Récapitulation des déclarations des surfaces ens

Exécuti

Nos d'ordre	NOMS des CULTIVATEURS	Contenances totales des Exploitations 1	DÉTAIL DES SURFACES ENSEMENCÉES					
			Blé ou Froment d'Automne 2	Blé ou Froment de Printemps 3	Seigle 4	Méteil 5	Orge d'Hiver 6	Orge de Printemps 7
		H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C
1	Pougnet Auguste	1	50			10		10
2	Arnaud Pascal	30	10					
3	Ventre Jn Bte	17	10					1
4	Laugier Etienne	31		26				
5	Bonnet Pauline	50	20	15				
6	Pellet	1						
7	Roux Joseph	14	8					
8	Boyer Jn Bte	66 40	1	10				16 40
9	Simon Jean	60	40					
10	Fournier Auguste	99 30		50 40				8 30
11	Roux Marg	92	40	8	1			1
12	Guichard Maxime	16						
13	Pellan Joseph	86	20	4				
14	Simian Paul	25 10		10				00 10
15	Pellen Denis							
16	Boyer Joseph	1 26	1 30	0 80				
17	Daumas Pauline	93	70					8
18	Meurel Louis	29	5					
19	Simon Martin	96						19
20	Pellen Eugène	10 50	1 50					
21	Simian Rose	2 30						
22	Gaymard Marie	29		15				
23	Reynaud Jn Bte	59	33					4
24	Arnaud Adelaide	1 60	80					
25	Vve Bussière	40						
	A reporter	12 28 05	4 98 80	1 36 40	1			60 80

Arch. dép. AHP, 5 R 61, récapitulation des déclarations des surfaces ensemencées en céréales et plantées en pommes de terre, récolte de 1918

UBLIQUE FRANÇAISE

Alpes

Basses

semencées en céréales et plantées en pommes de terre (Récolte de 1918)

on des dispositions du Décret du 21 Mai 1918.

EN CÉRÉALES ET PLANTÉES EN POMMES DE TERRE								Nombre de personnes nourries chez les cultivateurs cuisant leur pain	Nombre de		
Avoine d'Hiver 8	Avoine de Printemps 9	Maïs Grains 10	Sorgho 11	Millet ou Mil 12	Fèves ou Fèverolles 13	Pommes de terre 14	Sarrazin 14 bis	15	Chevaux de 2 ans et plus. 16	Chevaux de moins de 2 ans 17	Mulets et Anes 18
H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C				
	10					20		3	1		1
						15		1			1
						1,					
						6					1
						5					
						15					
						35					
						6					
	10					30		5			1
						20		4			
						40 60					
						45		2			1
						16					
						60		8			
						15		5	1		
	30					15		6	1		
						15			1		
						4			1		
	60					30					1
						10			1		
						2 30					
						14					
	7					15		4	1		
						80		3			
	30					10		2	1		
	1 17 30					4 29 75		49	8		6

Imp. Lang, Blanchong et Cie, Paris.

N°s d'ordre	NOMS des CULTIVATEURS	Contenances totales des Exploitations 1	DÉTAIL DES SURFACES ENSEMENCÉES — Blé ou Froment d'Automne 2	Blé ou Froment de Printemps 3	Seigle 4	Méteil 5	Orge d'Hiver 6	Orge de Printemps 7
		H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C
	Report	17 28 05	4 88 80	1 30 40				60 80
26	Bonnet François	52	22					
27	Aillaud Ernest	17 50	2	8				
28	Arnaud Adrien	3 3	1	5	3			5
29	Aillaud Jn Paul	8 20 50	5 50					1
30	Vve Gratadas Marie	1 58	1 16	27				7
31	Aillaud Jn Bt Bonifface	69						1
32	Arnaud Baptistin Hyre							
33	Arnaud André	7 9 68	18 75	30 40				4 8
34	Simian Adrien	2 8	1	1				1
35	Daumas Bénonie	1 6	1					
36	Guigues Estienne	1 10	40		15			20
37	Vve Bonnet Aurélie	89	30					4
38	Reous Louis et Cavan	1 20	90	20				
39	Simian Jn Ange Meredin	73	9					14
40	Blanc Angèle	7						
41	Aillaud Paul	32	24					
42	Boyer Jn Bte	64	32					4
43	Bonnet André	33	15					
44	Aillaud Cyprien	23	11					
45	Villevieille Fortuné	24	12					
46	Simian Jn Ange André	25						7
47	Boyer Pierre	90	41		13			3
48	Arnic Adolphe	87	80	2				
49	Simian Honoré	45	35					2
50	Bonnet Jn Bte	62	28					
	TOTAUX	36 46 75	18 95 05	3 28 80	30			1 93 88

La présente récapitulation sera établie en double exemplaire ; l'un de ces exemplaires sera envoyé à l'Officier contrôleur des stocks de céréales à la Préfecture, avec les feuilles de déclaration des cultivateurs : le deuxième sera affiché à la Mairie et conservé ensuite dans les archives de la Mairie.

EN CÉRÉALES ET PLANTÉES EN POMMES DE TERRE

Avoine d'Hiver 8	Avoine de Printemps 9	Maïs Grains 10	Sorgho 11	Millet ou Mil 12	Fèves ou Fèverolles 13	Pommes de terre 14	Sarrazin 14 bis	Nombre de personnes nourries chez les cultivateurs cuisant leur pain 15	Nombre de: Chevaux de 2 ans et plus. 16	Chevaux de moins de 2 ans 17	Mulets et Anes 18
H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C	H A C				
	1 [illegible] 30					4 23 [illegible]		4 9	8		6
	10					20			1		1
					90	7	2				
	4					6		9	2		
	20					8		5	1		
	10					25		6			2
	[illegible]					40		1			
	16					12 45		3	1		
	2					5		6	1		
						4		4			2
	15					20		1			
	15					40		4	1		
						30		2	1		
	30					20					1
						7					
						8					
	4					24		3			1
						8					
						12					1
						14		1	1		
						13		1			
						34		3			1
	2					3		5	1		
						8		2			1
	9					29		3			1
	2 3 30				90	10 15 20		107	18		17

Nombre de déclarations ci-annexées

A le 1918

Le Maire de la commune d

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Loi du 3 juillet 1877 (art. 37)
modifiée
par la loi du 27 mars 1906.

Dans les villes divisées en plusieurs cantons, il devra y avoir un registre séparé pour chaque canton.

REGISTRE UNIQUE

des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge existant dans la commune de Thorame Basse, canton de Colmars, arrondissement de Castellane département des Basses-Alpes,

ouvert le 1er décembre 1914

Ce registre est divisé en deux parties :

Les animaux non soumis à l'examen des commissions de classement sont inscrits dans la première partie (verso). Une colonne est réservée pour mentionner les motifsde l'inscription dans la première partie.

La deuxième partie (recto) ne comporte que les animaux qui doivent être soumis au classement.

Explications pour l'établissement de la 1re partie.

Ce registre doit comprendre tous les chevaux, juments, mulets et mules existant dans la commune, quels que soient leur âge et leur aptitude.

Les inscriptions sont faites *par ordre alphabétique*, en réservant pour chaque lettre le nombre des cases jugées nécessaires d'après l'expérience des recensements précédents.

Il est donné (colonne 1) un numéro d'ordre à chaque animal, lors même que plusieurs animaux appartiennent au même propriétaire.

Il ne doit être porté qu'un seul animal dans chaque case du registre.

On inscrit exactement les noms et prénoms des propriétaires dans la colonne 2; la profession et la qualité, quand il y a lieu, dans la colonne 3; exemple :

Lambert (Emile-Jules), propriétaire, sous-préfet.

Le domicile (colonne 4) comprend les indications accessoires de rue, de numéro, d'écart, de hameau, de ferme, etc.

On indique le sexe de l'animal (entier, hongre, jument, mulet ou mule) par le chiffre 1 dans l'une des colonnes 5, 6, 7, 8 ou 9, selon le cas.

L'âge et la taille des animaux sont également portés en chiffres dans les colonnes 10 à 11.

L'âge à indiquer est celui que les animaux atteignent dans l'année du recensement.

Le nom, la robe et les particularités sont indiqués avec le plus grand soin et d'une façon aussi précise et aussi complète que possible dans la colonne 12. On reproduit dans la colonne 13, pour les animaux classés au dernier classement, les indications portées au procès-verbal (modèle no 2) établi lors de ce dernier classement, et, pour les animaux *ajournés*, *réformés* ou *exemptés*, celles portées sur les dernières listes de recensement par la commission de classement. En ce qui concerne les animaux *réformés*, on indique l'année. Exemple : *Réformé* en 1911. Si la réforme a été prononcée antérieurement à 1912, on en recherche la trace sur la liste du recensement de l'année correspondante à la décision prise.

On totalise, à la fin de chaque page, le nombre d'animaux par colonne, et ces chiffres sont reportés à la page suivante, dans les colonnes correspondantes.

Explications pour l'établissement de la 2e partie.

Cette partie doit comprendre tous les chevaux et juments qui atteignent *quatre ans et au-dessus* dans l'année du recensement et tous les mulets et mules qui atteignent *trois ans et au-dessus* dans la même année, et avec les indications suivantes :

1o Ceux qui n'ont pas encore été visités ;

2o Ceux qui ont été reconnus aptes au service lors du dernier classement et inscrits sur le procès-verbal (modèle no 2) conservé dans chaque commune ;

3o Ceux qui sont exemptés comme appartenant à des fonctionnaires ou services publics et aux chemins de fer ; les étalons approuvés ou autorisés, les juments poulinières ;

4o Ceux qui ont été ajournés au dernier classement comme momentanément impropres au service de l'armée ou pour défaut de taille ;

5o Ceux qui n'ont pas été déclarés par leurs propriétaires avant le 1er janvier, même s'ils ont été réformés les années précédentes. *Au contraire, ne doivent pas figurer à cette partie du registre et doivent être indiqués à la première partie* :

Les chevaux, juments, mulets et mules *réformés* aux classements précédents, en raison de tares, de mauvaise conformation ou d'autres motifs qui les rendent impropres au service de l'armée (sauf l'exception indiquée plus haut [5o]).

La colonne 24, étant destinée à recevoir les notes de la commission de classement qui opérera ultérieurement, doit être laissée en blanc par la mairie.

On totalise, à la fin de chaque page, le nombre d'animaux par colonne, et ces chiffres sont reportés à la page suivante, dans les colonnes correspondantes.

Nota. — Les animaux sont indiqués avec l'âge qu'ils doivent atteindre dans l'année au titre de laquelle se fait le recensement.

Par application de l'article 4 du décret du 29 septembre 1914, les chevaux et juments qui atteindront quatre ans au 1er janvier 1915 devront être inscrits dans la 2me partie.

Nul n'est dispensé de la déclaration.

1re PARTIE. — Chevaux, juments, mulets et mules qui ne sont pas soumis au classement.

Numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des propriétaires.	PROFESSION ou QUALITÉ.	DOMICILE.	SIGNALEMENT DES ANIMAUX. Chevaux entiers.	Chevaux hongres.	Juments.	Mulets.	Mules.	Age en 1915.	Taille.	NOM, ROBE et PARTICULARITÉS.	MOTIF DU CLASSEMENT dans la 1re partie.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
			Report.....		1	4	1	5				
21	Brossière Angelin	cultivateur	Chef-lieu		1				23	1m58	bai-cerise	réf. 1901
	Bonnillon Léon						1		2		noir	
22	Boyer Edouard	cultivateur	La Bâtie					1	24	1m5	gris moucheté	réf. 1911
23	-- id --	-- id --	-- id --									
24	Boyer Adrien	-- id --	Chef-lieu									
25	Boyer Jn Bte dit Titi	-- id --	La Watelle				1		23	1m39	gris sec rubican	réf. 99
26	Boyer Jn Bte Henri	-- id --	-- id --				1		21	1m39	bai brun	réf. 1912
27	Boyer Baptistin	-- id --	Châteauvieux					1	10	1m32	bai châtain	réf. 1909
28	Boyer Pierre	-- id --	-- id --									
29	Boyer Baptistin fil Chaillus	-- id --	Chef-lieu					1	17	1m36	bai brun	réf. 1913
	A reporter.....				2	4	2	8				

1re PARTIE. — Chevaux, juments, mulets et mules qui ne sont pas soumis au classement.

Numéros d'ordre. 1	NOMS ET PRÉNOMS des propriétaires. 2	PROFESSION ou QUALITÉ. 3	DOMICILE. 4	SIGNALEMENT DES ANIMAUX. Chevaux entiers. 5	Chevaux hongres. 6	Juments. 7	Mulets. 8	Mules. 9	Age en 1915. 10	Taille. 11	NOM, ROBE et PARTICULARITÉS. 12	MOTIF DU CLASSEMENT dans la 1re partie. 13
			Report.....		2	7	9	15				
72	Ventre Adolphe	agriculteur	La Bâtie									
73	Vial angelin	— id —	La Bâtie				1		16	148	bai brun	réf. 1911
74	Vial clair Antoine	cantonnier	— id —									
75	Vial Baptistin	cultivateur	La Valette				1		24	140	gris	réf. 1911
76	Villevieille Fortuné	— id —	Chateauguenn.			1			20	140	gris truité	réf. 1909
			A reporter.....		2	8	11	15				

CABINET DU PRÉFET
-3 AOUT 15
DES BASSES-ALPES

Annexe à la circulaire du Préfet du 25 juillet 1915.

QUESTIONNAIRE SUR LES SEMAILLES D'AUTOMNE

COMMUNE DE Chorame Basse

1° Des labours préparatoires ont-ils déjà été faits ? — non

2° Quelle est la proportion approximative de la surface habituellement préparée ?
(Totalité, 1/2, 1/3, 1/4, etc., de la surface habituellement préparée.)

3° A quelle époque, dans votre commune, procède-t-on :

a) Aux labours préparatoires ? Juin

b) Aux semailles ? 7bre

4° Les agriculteurs disposent-ils de ressources suffisantes pour assurer les labours et les semailles :

a) En personnel ? non

b) En attelages ? oui

c) En matériel ? oui

5° Que manque-t-il :

a) En personnel ? Tous les mobilisés

b) En attelages ?

c) En matériel ?

6° A votre avis, estimez-vous que des équipes de travailleurs militaires, comme cela a eu lieu à l'occasion des fenaisons et des moissons, pourraient utilement aider aux travaux des prochaines semailles ?

a) Combien d'hommes ? 20 hommes qui sachent travailler la terre

b) Pour combien de jours ?

c) De quelle date à quelle date ?

NOTA. — N'indiquer que ce qui est strictement indispensable.

A Chorame Basse, le 10 Août 1915.

Le Maire,

Arch. dép. AHP, 5 R 61, questionnaire sur les semailles d'automne, 1er août 1915

ANNÉE 1915. N° 21.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

CIRCULAIRE OFFICIELLE

Permissions agricoles. — Récolte des fourrages.

Digne, le 14 mai 1915.

Le Préfet des Basses-Alpes
à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

En vue de faciliter les travaux agricoles pendant la période de la fenaison, M. le ministre de la guerre a décidé que des permissions d'une durée de quinze jours pourraient être accordées aux territoriaux et réservistes territoriaux des dépôts **territoriaux** de toutes armes, ainsi qu'aux gardes-voies de communication de la zone de l'intérieur.

Ces permissions sont exclusivement réservées aux hommes exerçant des professions agricoles.

Pour les Basses-Alpes, ces permissions seront, en principe, accordées en plusieurs périodes, savoir :

1° Du 15 au 31 mai et du 1er au 15 juin pour les communes de l'arrondissement de Digne (moins le canton de Seyne) et celles de l'arrondissement de Forcalquier et de Sisteron ;

2° Du 16 au 30 juin et du 1er au 15 juillet pour les communes de l'arrondissement de Barcelonnette, du canton de Seyne et de l'arrondissement de Castellane.

Les demandes de permission doivent être formulées par les intéressés eux-mêmes à leurs chefs hiérarchiques, en dehors de toute immixtion des familles.

La surveillance des permissionnaires et l'utilisation de la main-d'œuvre mise à la disposition des communes incomberont aux maires.

Le Préfet des Basses-Alpes,
F. FONTANÈS.

DIGNE, IMPR. CHASPOUL

Arch. dép. AHP, 5 R 60, circulaire du préfet aux sous-préfets et maires du département sur les permissions agricoles, 14 mai 1915

DÉPARTEMENT
des
BASSES-ALPES

AGNELAGE

Sursis
aux bergers de troupeaux
de plus de 150 brebis

Préfecture des Basses-Alpes

CABINET DU PRÉFET
16 OCT 15
DES BASSES-ALPES

Digne, le 14 septembre 1915.

Commune de Thorame-Basse

Prière à Monsieur le Maire de vouloir bien remplir le questionnaire ci-dessous, concernant *seulement* les bergers appartenant à la *Réserve de l'Armée territoriale* ou au *Service auxiliaire*, dont la présence est indispensable pour la mise-bas des agneaux.

DEMANDE	RÉPONSE
1° Noms et prénoms des bergers proposés pour un sursis d'appel. (Le troupeau du berger doit être de plus de *150 brebis-mères.*)	Aillaud Joseph
2° Affectation militaire (adresse précise) des bergers	47e Bataillon de Chasseurs alpins 7e Cie secteur postal 130
3° Date approximative du commencement de la mise-bas principale.....	20 octobre
4° Nom du ou des propriétaires du troupeau de chaque berger, en indiquant, rigoureusement le nombre de brebis appartenant à chaque propriétaire.....	

Le Préfet des Basses-Alpes,

F. FONTANÈS.

Certifié exact :

A Thorame Basse le 12 octobre 1915

Le Maire,

Dign. – Imp. Chaspoul

Arch. dép. AHP, 5 R 60, demande de permission de Joseph Aillaud, 12 octobre 1915

Digne Le 16 octobre 1915

Mairie d'Oraison - Base

En réponse à votre proposition de mise en sursis pour agrandage en faveur du nommé Allard Joseph du 47e Bataillon de Chasseurs Alpins, j'ai l'honneur de vous informer que les instructions ministérielles excluent de ce bénéfice, les hommes de la zone des armées

Le Préfet,

Arch. dép. AHP, 5 R 60, réponse du préfet, 16 octobre 1915

2e DIVISION.

11. Constitution des Comités communaux et cantonaux d'Action agricole.

LE PRÉFET DE LA SARTHE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

A Messieurs les Maires du Département.

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-dessous les instructions de M. le Ministre de l'Agriculture concernant l'application du décret des 2 et 9 février sur la constitution des Comités communaux et cantonaux d'Action agricole.

Je vous invite à étudier avec soin ces instructions qui, très détaillées, vous permettront d'expliquer à vos administés le but et le fonctionnement de ces nouveaux organismes d'activité et de solidarité agricole.

Vous voudrez bien également procéder *sans retard* aux opérations prescrites par M. le Ministre de l'Agriculture, savoir :

1° Faire désigner trois agriculteurs – hommes ou femmes — choisis autant que possible parmi les membres des Associations agricoles ou, à leur défaut, parmi les notables exploitants de la commune, qui seront adjoints au Conseil municipal pour élire le Comité communal.

2° Réunir le Conseil municipal et les membres adjoints avant le 20 février et procéder à l'élection du Comité à raison de 5 membres pour les communes de moins de 500 habitants, 7 pour les communes de 500 à 2.000 et 9 pour les communes de plus de 2.000 habitants.

Dès son élection, le Comité prendra, de suite, toutes mesures utiles pour assurer l'exécution des travaux agricoles les plus importants et, en premier lieu, l'ensemencement des terres incultes, conformément aux instructions ci-dessous de M. le Ministre de l'Agriculture.

A cette occasion, je crois devoir vous rappeler les dispositions suivantes concernant l'attribution de la main-d'œuvre militaire :

1° Les permissions individuelles aux militaires de la zône de l'intérieur leur sont accordées directement par leurs chefs hiérarchiques sur présentation d'un certificat du maire de leur commune attestant qu'ils sont cultivateurs.

2° Il n'est pas accordé, en principe, de sursis ni de permissions agricoles aux hommes de la zône des armées.

3° Toutes les demandes d'équipes agricoles ou d'hommes isolés pour

Arch. dép. AHP, 5 R 60, circulaire du préfet de la Sarthe aux maires du département, constitution des Comités communaux et cantonaux d'action agricole, 11 février 1916

travaux agricoles, de chevaux, doivent être adressées à M. le Directeur des Services agricoles à la Préfecture.

4° Les demandes de sursis pour maréchaux, réparateurs de machines agricoles, étalonniers, etc., doivent être adressées à M. l'Inspecteur régional des sursis de la 4e région, au Mans.

5° Les demandes de sursis pour bucherons, charretiers de bois, charbonniers, sont envoyées à M. le Conservateur des Eaux et Forêts à Alençon.

6° La rétribution due par les employeurs pour les militaires mis à leur disposition est, depuis le 1er février dernier, de 1 fr. 37 par jour ; elle est due pour toute la durée de la permission. Les employeurs ont en outre, à nourrir, à loger et à payer le voyage des militaires qui leur sont accordés.

La rétribution ci-dessus doit être versée non aux hommes mais à la mairie. Les employeurs ont la faculté d'accorder aux militaires une gratification supplémentaire, de la main à la main, pour les encourager, ou les récompenser de leur activité.

Les demandes de main-d'œuvre agricole sont réparties le jour même et satisfaction leur est donnée suivant leur ordre d'arrivée, aussitôt que les disponibilités des dépôts le permettent.

Enfin, dans toutes les communes, des femmes seules dans leur ferme n'osent, ou ne peuvent employer des militaires étrangers. Les Comités pourront les aider de la façon suivante : ils feront envoyer travailler chez ces femmes, pendant quelques jours, des militaires accordés à des cultivateurs de la commune non mobilisés. Les cultivateurs assureront le coucher des militaires pendant toute la durée de la permission et chaque employeur paiera l'indemnité afférente au nombre de jours pendant lesquels il aura bénéficié de la main-d'œuvre ainsi concédée.

Je compte sur votre zèle et sur l'activité et l'énergie de votre Comité communal pour porter à son maximum l'activité agricole dans votre commune, conformément aux instructions du gouvernement.

Le Mans, le 11 février 1916. *Le Préfet*, P. BORDES.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Cabinet du Ministre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

A MM. les Préfets.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous sur l'immense intérêt que présente cette année la préparation de la campagne agricole de printemps ;

DÉPARTEMENT
DES BASSES-ALPES

Liste nominative des Membres des Comités d'action agricole

NOMS ES COMMUNES					
Canton de **Colmars** (5 communes)					
Beauvezer	Fournier Jh Fournier Simon	Blanc Ferdinand	Trabaud Jh	Fabry Edouard	Chalve ambroise
Colmars	Rousp adrien Garcin Jh	Guiscard Eugène Guiscard Martial	Roux François Roux Eugène ep Caubard	Ventre Jules	Lambert Lucien
Thorame-Basse	Dellaud Jh Peyron Jn Bte	Bonnet Baptistin	Boyer Edouard	Simian Jh ange	Simian adrien
Thorame-Haute	Roux Marcellin Roux Romain	Armand Rosin	Jauffret Hippolyte	Richard andré	Gras Pierre
Villars-Colmars	Ventre Gabriel Gravier Jean	Ventre André	Martin Jh	Guiard Jh	Ventre Jean
TOTAL					
Canton d' **Entrevaux** (9 communes)					
Aurent	Reynaud auguste	Raves Jacques	Laugier Louis	Pre Reynaud Rayon	Reynaud Mie Claire
Castellet-les-Sausses	Jacomet Louis	Pellegris Jn Bte	Rebellin Alex	Laugier Benjamin	Sol Emile
Castellet-Saint-Cassien	Gras Germain	Lions Jh	Dije Jules	Jean antoine	Brun Marius
Entrevaux	Vachier Pierre	Vernoux Denis	Dellaud Edouard	Brun Jh Marius	Bonte auguste
MontBlanc	Seigol Jh Michel Michel	Honnorat Jn Pailler Jh	Pelbe Jean Léon Jean Bte	Léon Jn Bte	Roubaud Philippe
Rochette (la)	Ardisson Jacques Garnier Honoré	Garnier Victor	Bonhomme Jules	Boujarel Bernard	Dreyeul Louis
Saint-Pierre	Bonhomme Marius authier auguste	Lanmal Baptistin	Laumas François	Amision César	authier Louis
Sausses					
Villevieille	Bonnet Elie	Emeril Henri	Léon Marius	Moulard Raphael	Grac Jh
TOTAL					
Canton de **S-André-d-M.** (9 communes)					
Allons	Monge Jh	audier Eugène	Bonnet Paulin	Caudin Jn Bte	Labil François
Angles	Gibert Philippe Gibert Théodule	Laugier Simon	Collomp Félicien	Gibert Clément	Freire Edouard
Argens	Dol Joseph	Blanc octave	Garon Julien	Dol Paul	Blanc Rous
Colle-St-Michel (la)	Arnaud Jh Balp Justin	Balp Jh	Balp Victor	Chaillan Maria	Chaillan andré
Courchons	Mardel Melanie Monge Rouse	audran Valentin	Brun Théophile	Bœuf César	Collomp Clémence
Moriez	Rapin Paulo Coullet Jh	Brun Gédéon	Paul Lucien	Lefèbre Charles	Coullet antoine
Mure (la)	Michel Ambroise Gimbert Firmin	Pascal Benoit	Paul Paulin	Allemand Rosin	Maurin auguste
Peyresq	Laugier Jn Bte Imbert Jh	Imbert antoine	Gourraud Jh	Fournier Jn Bte	Imbert Gustave
St-André-de-Méouilles	Lambert Edouard Trabaud Gustave Bonnet Laurent	Honnorat auguste Caymar Jh	Brun auguste	Lieutaud Jean	Chailon Charles
TOTAL					

Arch. dép. AHP, 5 R 60, liste nominative des membres des comités d'action agricole

Loi du 5 août 1914

Transmission

des

Certificats d'admission à l'allocation.

Période du 26 Octobre au 22 Novembre 1915 inclus

Communes	Noms et prénoms des titulaires	Nombre d'enfants	Date d'entrée en jouissance	N° du certif. d'admn
Castillon	Casson Valérie mère de Boyer	ne sait	8 Juillet 14	6
St André	Baynis Marie mère de Pte	id	28 Sept. 15	54
Morez	Hermellin Valérie ep. Boyer Marie	ne sait	26 Juillet 1915	41
La Mure	Audemard Casimir père d'Auguste	id	29 Juillet 1915	26
Thorame Haute	Jauffred Sabine ep. Roux Victorin	un	7 Juillet 1915	49
	Blanc Marie ep. Moutard Sylvain	un	3 Octobre 1915	50
Thorame Basse	Bonnet Marie vf. Bonnet Laurent	trois	19 août 1915	56
	Veal Raph. père de Jules	ne sait	22 août 1915	57
	Roux Eugène père de Roux Emile	ne sait	25 août 1915	58
Colmars	Guiard Eulalie vve Rolland Paul	ne sait	15 Juillet 1915	59
	Garnaud Césarie ep. David Fs	deux	2 avril 1914	10 Duplicata
	Nicolas Thélise ep. Grac Baptin	ne sait	1er Juin 1915	125
Entrevaux	Pozol Auguste père de Jules	ne sait	15 Sept. 1915	124
Braux	Grac Théodule père de Adolphe	ne sait	4 Juin 1915	66
Castellane	Gibelin Marie ep. Gibelin	id	23 Janv. 1915	122
Robion	Sauvaire Anasthasie ep. Boyer	deux	1er Août 1915	7
La Mure	Gimbert Firmin père	ne sait	21 Octobre 1915	27
St André	Boullet Anna ep. Balp Jean	deux	14 Novembre 1915	55
	Balp Sidonie ep. Martel Jules	un	14 Novembre 1915	56
Peyresq	Gras Marie ep. Lambert Joseph	trois	14 Août 1915	11

Arch. dép. AHP, 2 Z 35, transmission des certificats d'admission à l'allocation, 1915-1917

Communes	Noms et prénoms des titulaires	Nombre d'enfants	Date d'entrée en jouissance	N° d'ordre
Colmars	Gérard Louis père de Joseph	ne vivant	3 février 1916	68
	Michel Jeanne épse Blanquier Fred	de même	27 janvier 1916	67
	Gérard Jh père de Gaston	ne vivant	14 janvier 1916	66
	Gérard Jules père d'Ernest	ne vivant	11 janvier 1916	65
	Guilhemain Paul père d'Henri	ne vivant	10 janvier 1916	64
Beauvezer	Bonnet Joseph père d'Ovide	ne vivant	10 février 1916	49
	Berthelino Jean père de Jurenal	ne vivant	8 février 1916	48
	Blanc Joseph père de Jérôme	id	23 janvier 1916	47
Bleux	Hermelin Marie épse Colomp. Victorin	Néant	2 janvier 1913	46
	Comp. Crdns.		de 24/2 16	

Période du 15 février au 13 Mars

Esparron Bas	Guilhaud Jean Bte Duplessis	ne vivant	2 Avril 1914	52
Demandols	Blanc Clémence épse Berenger	un	25 Décembre 1915	10
Senez	Collomp Marie Julie épse Granet	trois	15 février	49
Norey	Cornet Louis père	ne vivant	10 janvier 1916	48
Braux	Dozoul Eugène père	néant	2 février 1916	71
annot	Garcin Delphine épse Faissole	un	11 Idem	172
annot	Augier Marie épse Chiris	trois	13 Idem	113

Communes	Noms et prénoms des titulaires	Nombre d'enfants	Date d'entrée en jouissance	N° du certificat d'admission
Thorame Basse	Peyron André père	néant	15 Avril 1916	63
Castellane	André Marguerite veuve	un	1 Avril 1916	144
Méailles	Peirano Mathilde	deux	16 Décembre 1915	63
Figeret	Achard Philotée	cinq	17 Mars 1915	30
Thorame Basse	Roux Louis père	néant	10 Avril 1916	63
Entrevaux	Castanet Antoine	néant	12 Janvier 1916	140
Rougon	Aicard Gustant	néant	8 Avril 1916	25
Peyroules	Bonnafoux Augustine	deux	9 Avril 1916	87
Amat	Jauguier Léonie ép. Patan	deux	22 Juillet 1915	98
Amat	Roubin Baptistin	néant	29 Janvier 1916	117
Ubraye	Michel Philip	néant	8 Février 1916	43
Beauvezer	Cruciani Cécile ép. Chalard	un	24 Février 1916	55
Castellane	Jaupy Benjamin	deux	10 Mars 1916	143
St André	Bérard Berthe ép. Gibert	un	18 Avril 1916	60
St Benoit	Henricy Casimir père	néant	17 Janvier 1916	37
Beauvezer	Pilafort Jeanne	néant	29 Mars 1916	54
Thorame Haute	Blanc Sylvie veuve Blanc	néant	2 Avril 1916	56
Villars-Colmars	Peyron Pauline ép. Sabon	néant	8 Avril 1916	40
Beauvezer	Derbez Marie	néant	3 Avril 1916	53
St André	Martel Joseph veuve Martel	deux	29 Mai 1916	6

DÉPARTEMENT

DES BASSES-ALPES

—

COMMUNE

d

—

MODÈLE N° 2.

ALLOCATIONS

aux soutiens de famille pendant la durée de la guerre

(Loi du 5 août 1914.)

M, demeurant à, autorisé suivant certificat d'admission n° à toucher l'allocation pour la famille

ne { sachant / pouvant } signer, déclare donner à M demeurant à procuration de toucher chaque mois pour son compte ladite allocation.

La présente déclaration est faite devant nous, maire soussigné, en présence de deux témoins :

....., demeurant à

et M, demeurant à

A, le 191

Les Témoins, *Le Maire,*

Cachet de la Mairie

PARTIE A REMPLIR par le comptable chargé du payement.

Procuration jointe à l'état du mois d 191

SIGNATURE DE LA PERSONNE autorisée à toucher l'allocation.

Arch. dép. AHP, 2 Z 35, allocations aux soutiens de famille pendant la durée de la guerre

UN JOURNAL « POUR VOUS DISTRAIRE »

Quelques feuilles parues régulièrement pendant toute la guerre, où se révèlent de remarquables qualités d'écriture, du français mêlé de provençal, souvent une grande poésie, parfois des opinions politiques : voilà « La Valette à ses poilus », journal « bi-mensuel, 20 centimes pour les civils, gratis pour nos pioupious ». Les rédactrices s'appellent «Sœurette », « Cousinette » , «Une Payse » ou encore «Paysette » : « le choix de ces noms d'emprunt traduit l'enracinement à la terre, au pays et les liens du cœur »[1].

Les habitants de La Valette sont exclusivement des paysans et on comprend donc l'importance des nouvelles du « pays » et des travaux agricoles dans le journal : on les trouve dans la rubrique « La situation » au verso de la première page. Il y est question des troupeaux, des foins à rentrer à la fin de l'été, de la taille des arbres ou du bois à couper. « L'enracinement au pays » se décèle également, et avec beaucoup de poésie. Les femmes de La Valette sont très attachées à leur environnement, elles vivent au rythme des saisons et n'oublient jamais de faire part aux soldats des températures qui montent, de la neige qui arrive ou des feuilles qui se parent d'or et de brun. Mais la guerre est toujours présente et elles n'omettent pas de signaler les permissions et les nouvelles des soldats ou leurs changements d'adresse. La guerre est une « épreuve [2] », et l'absence est difficilement vécue : les rédactrices rappellent très souvent le manque d'hommes, pour la vie du village comme pour les travaux des champs. Les femmes et les enfants doivent pallier leur absence et ces derniers « apprennent trop tôt à être des hommes [3] ».
Les considérations sur le conflit ressemblent finalement assez à ce qu'on pouvait lire dans la presse générale de l'époque : la victoire est certaine en raison de l' « infériorité allemande [4] ». Dans le numéro du 12 décembre 1915, on a même reproduit un acrostiche anti-allemand paru dans le « Petit Provençal ». Pourtant (est-ce à la lumière de la correspondance ou des propos tenus lors des permissions par les poilus ?), la mise en évidence du bourrage de crâne est également là : oui, les poilus sont braves et se battent avec courage, mais ils sont habités par la peur quand ils sont au front.
Il est difficile de savoir exactement qui est à l'origine de tel ou tel article : on trouve des initiales en guise de signature ou parfois aussi la mention « toutes ». Le français des rédactrices est d'une grande qualité, le vocabulaire varié et les formulations souvent très imagées. Les femmes de La Valette ont souhaité soigner leur travail et elles ont sûrement eu un vrai plaisir à faire « comme si », comme si c'était un vrai journal : avec des rubriques, un bandeau. Elles lisaient aussi la presse. Au moins deux des rédactrices sont institutrices : les sœurs d'Ange et Calixte Peyron, Eulalie et Honorine. La plus jeune commence sa carrière en 1915, tandis que l'aînée enseigne à l'école du Moustiers, un des hameaux de Thorame-Basse, pendant toute la durée du conflit.

[1] *Thorame-Basse dans la Grande guerre*, Association Culture et Patrimoine de Thorame-Basse, 2014, p. 198
[2] Journal du 8 août 1915, numéro 1
[3] Journal du 31 octobre 1915, numéro 7
[4] *Ibid.*

1ère année

LA VALETTE A SES POILUS

Journal bi-mensuel

Abonnements
Pour les civils ---- 50 c. la 1/2
Pour nos pioupious ---- gratis

Dimanche 8 Août
N° 1

Directeur : F.
Rédacteurs (en collaboration) { Vainis / Myracille

LA FÊTE AU PAYS

C'était hier la fête. Vous y avez peut être pensé ! Et bien sûr vous vous êtes doutés qu'a ce jour votre petit village serait triste encore plus qu'a l'ordinaire triste du souvenir du joyeux passé qui ne peut plus revenir !..

Ce souvenir pourtant devrait réconforter... mais on se dit que cela ne reviendra jamais voilà pourquoi on le regrette tant. Il est vrai on a eu bien joué, on a eu bien ri et plus jamais on en fera autant ; et cependant un jour viendra sûrement où ceux qui ont ri ensemble se retrouveront après une si rude épreuve. Il ne faut pas tant regretter si l'on ne rira plus et il ne faut pas se désespérer pour cela, parceque après l'épreuve nos cœurs mains gais, mains vieux seront plus forts. Il n'y aura plus de folle joie mais on aura conscience d'une grande œuvre accomplie à laquelle on aura participé. Ne soyez pas trop triste de songer qu'on ne sera plus joyeux à cette fête ou on le fut tant. Ne le soyez pas trop non plus si nous l'avons été ce jour là, car je ne sais si vous l'avez senti ; mais plus qu'a l'ordinaire notre pensée a été tout entière pour vous tous les absents.

X

Samedi 8 août 1915.

Deci - delà

Nous voudrions pouvoir un peu vous distraire et vous faire oublier pour un moment vos fatigues ; aussi puisque voilà un an que cette guerre dure, nous allons commencer un petit journal qui vous intéressera peut-être puisqu'il vous parlera du pays ou s'est écoulé votre heureuse enfance et un peu de votre joyeuse jeunesse. En souhaitant que vous puissiez venir bientôt vous reposer au milieu de vos familles nous vous enverrons pendant que vous êtes absents toutes les petites nouvelles du pays.

M. N.

La situation

Voici l'aube et déja dans tout le pays les matineux vaquent à leurs affaires. C'est surtout les chèvres qu'on entend à cette heure. Gigi avec son régiment de biques réveille tous les paresseux de l'Endronne. et la Plaa, c'est bien pis, il y a non seulement celles de Titon Peyron mais encore celles de Batiste et surtout si Brillant (le chien de Simian) paraît sur la porte elles se précipitent toutes avec un bruit de sonailles enciablé. Pas moyen de dormir après cà; le pauvre Ninie surtout qui aimerait bien sommeiller encore un peu n'y arrive pas et maugrée après tout ce vacarme.

Pas même la sauvage Barbarie (de la Valette pas des allemands) n'est exempte de cette musique; là-bas celles de Vial font les frais du concert. Mais les chèvres parties ce n'est pas tout.

Le foin est sec au Villars aux Vesannes, et à Prabaou - Saou si plouva encui? interroge Marie du foin qui rencontre Titi encore à moitié endormi - Oh! si pouriè ben faire, d'ou men un tempiè de fen - Oh! per eco ~~men fo~~ sériè pas stounan, n'a fouriè gu'airé.

Et sur cette réponse philosophique ils se dirigent chacun de son côté chercher fourches et râteaux pour aller aux champs.

Le soleil arrive. Les vaches veulent sortir. Vite Rose dépêche-toi de balayer après il fait trop chaud et les tavans les mangent. Clément lui ne se soucie guère des mouches. Il dort encore paisible. Pourtant le mulet blanc a déja le bât, et tante Sophie s'impatiente, elle râtelle les pierres du chemin en l'attendant. Ah! le voilà qui arrive, en se frottant les yeux d'une main, un croûté de l'autre. On va encore chercher du foin. Décidément cette année on n'arrivera pas à tout le rentrer, les granges sont déja bourrées. Le soleil ne nous a pas trop fait défaut, aussi bien il a mûri trop vite les cerises et si on en veut encore quelques unes de bonnes, il faut aller à Chamarcel.

Le grand événement de la matinée: l'arrivée du facteur. C'est qu'on les attend les nouvelles! Il est à peine 8 heures qu'on voit déja les rideaux qui s'entrouvrent pour regarder s'il ne vient pas encore à Prabaou ou au bout du pont. Et quand on l'aperçoit on ne se tient plus d'impatience. On pourrait bien l'appeler Désiré - ce facteur.

Midi à la montre solaire, il en a peu tout le monde arrive, passe prendre l'apéritif ordinaire (à la Fontaine) et se dirige vers la maison ou sont peut être les nouvelles, et pendant qu'on dit la cuisinière lit tout haut

et vous savez bien de qui on parle.
C'est l'heure de la sieste, les quelques jeunes se réunissent encore, là où on fut autrefois de si joyeuses bandes. Parfois un éclat de rire, mais bien court, parceque vous êtes loin et que trop manquent pour être gais. Alors vous voyez ces jeunes visages redevenir tout sérieux.
La soirée se passe bien calme, on rentre le foin tant qu'on peu et personne ne flâne, il le faut bien! Le soir à la nuit tout semble tranquille, mais bientôt ces fameuses chèvres troublent encore le repos.
Puis après c'est fini, l'ombre enveloppe tout et la Valette s'endort en pensant à vous.

Y.

Nouvelles.

Depuis quelques temps la Valette se repeuple un peu, elle n'a plus l'air si désolée que pendant l'hiver dernier on y entend un peu plus de bruit grâce aux quelques bambins qui s'y trouvent, et qui eux ne comprennent pas encore ce qu'est la guerre.
La veille du 14 juillet il est arrivé les demoiselles Sophie et Léonie Vial avec leur nièce et neveu Ninie 20 ans, Clément 18 ans. Quelques jours après Franc et Lili sont arrivées. Nous avons eut même la chance d'avoir un de nos poilus, Calixte mais pour 8 jours seulement. Il vient respirer un peu l'air de nos chères montagnes, avant de retourner au dépôt. Nous attendons d'autres pour bientôt.
Ellanthe Peyron sont arrivées avant-hier avec son père et sa tante, mais leur séjour ne sera pas très long.
Hier Gigi étant allé à Chorame en voiture a apporté Joséphine avec ses 2 petits garçons. Ces beaux enfants vont réjouir leurs arrières-grands parents par leurs cris et leurs rires.
Vous voyez que l'on est un peu plus nombreux, quoique votre place soit toujours bien vide.
Un autre évènement:
Hier soir les 2 mulets de Chapelas ont échappé à Gima et tous les gens étaient mobilisés pour les rattraper.
Et l'on disait (Calixte étant allé à la pêche) : Si nous avions quelques uns de nos gaillards ce serait facile?!
On le dit souvent cela allez!

Z

Le directeur et ses abonnés:
LA VALETTE A SES POILUS
Journal paraissant tous les 15 jours en été (à cause des travaux des champs) tous les huit jours en hiver.

En y pensant...

Offrande

Oh! cher petit soldat que j'aime
et toi je pense bien souvent
Toi qui sous la pluie et le vent
Accomplis ton devoir suprême

Toi qui souffres, toi qui combats
Pour me garder ma belle France
Toi dont l'ardeur et l'endurance
Redoublent chaque jour là-bas.

Accepte ma modeste offrande
Je veux te rendre moins cruel
Hélas ! ce beau soir de Noël
En te l'offrant ma joie est grande.

Que l'humble présent te soit doux
Qu'avec ma pensée il apporte
Et ton âme attendrie et forte
Le baiser d'amour de chez nous.

(Toutes).

Petite Correspondance.

Pensant que ce journal peut vous embarasser, nous serions heureux de vous faire plaisir en vous offrant de nous le renvoyer dans l'enveloppe ci-jointe, pour vous le rendre à votre retour si vous le désirez.

X.Y.Z.

De notre correspondant particulier:

Pichot envoi.

Despuie' quauque' ten nosto placo
Es dessu la terro d'Alsaco
Dédin la colo souto li pin
Sian din de' traou coumo le' lapin
Toujou en facò d'où dangié
Que' nous fai trembla coumo lou fé
Quan pui ven un tem d'accalmié
Escriven leòu à noustro amié'
Veien que' nous oubidoun pa
Et que nous souhaitons santa

Brun (instituteur).

Poilus dans les tranchées des Vosges.

Risposo

Amé' noustré remerciemen
Récebès dé' touti ensen

L'umblo pensado

Lei lapin sortoun pui d'ou traou
E se s'en trovoun pa pu maou

Mtaï la rasado

De noustré béou souléou bosaï vous manca un traou
ellau puléou per agué la gloiro
Qu'adure' amé' la victoiro
Souhaitan qu'aco siégué léou
Et vou diguen : "adiou moun béou
Que' bouen courage' agué' toujou
Et puié' nous revendré un jou".

B.A. (une Bas-alpine).

Digne 11 août 1915.

LA VALETTE A SES POILUS

Journal bimensuel

Abonnements : Pour nos soldats gratis | Dimanche 22 août — N° 2 | Directeurs : Rédacteurs en collaboration : Naimis, Myracille

Nos moissons

L'été est venu. Le soleil a mûri comme à l'ordinaire les épis qui s'inclinent lourds de grain.

Cette moisson a poussé grâce à vous qui n'êtes pas là pour la rentrer, et grâce à la terre, au soleil, qui eux, sont indifférents à la guerre. Et comme pour donner un exemple aux hommes ils ont prodigué comme toujours l'une sa nourriture, l'autre, la chaleur bienfaisante.

Vous semiez, l'an dernier, tout confiants, sûrs la plupart dans un avenir qui vous permettrait de rentrer le fruit de votre travail.

Vous pensiez récolter en paix ce que vous semiez quand la guerre était déjà.

Certains d'entre vous, aussi, n'ont pas pris part aux semailles - Ils étaient déjà loin, faisant un dur labeur, des semailles aussi, mais plus pénibles.

Et depuis tous s'efforcent d'ensemencer partout des germes de paix. C'est au prix d'un travail bien dur, bien pénible.

Mais, comme le grain enseveli sous la terre, et qui semble ne devoir reparaître jamais, donne la moisson dorée, de la guerre affreuse viendra la paix sereine.

Et vous tous qui l'aurez semée, semeurs pour la France entière, vous récolterez un jour prochain la paix et l'honneur dans la victoire.

Saint. 21 Août 1915 X.

Deci - delà

Bien souvent, en parlant de vous tous, (on ne parle presque que de cela) on s'est dit : " Il faudrait bien un peu mieux connaître le vocabulaire du Soldat, sur le front ou à la caserne " ou encore : " Il paraît qu'on leur apprend quelque peu d'Allemand s'ils nous en faisaient part ? "

Et je vous assure, qu'il nous semblerait être mieux avec vous, si nous savions un peu plus en détails de quelle manière vous parlez, et ce serait d'ailleurs pour nous un langage très intéressant à connaître.

M. N.

22 août 1915, numéro 2, page 1 (« deci-delà »)

Nouvelles

Nos soldats Tillaud a écri quelquefois et a vu Eyules, ils ont été rudement contents.

Toussaint va bien depuis son départ

François reparti à Nice est en bonne santé.

Ej. Ellunis ne se trouve pas mal paraît-il

Ange est encore à Nimes et en bonne santé aussi.

Séraphin n'a plus écri depuis quelque temps, ce n'est pas son habitude

Calixte a envoyé une très chic photo, l'autre jour. Il n'est pas très stable à Antibes, on attend Eyules en bonne santé aussi, mais il paraît qu'il ne sont plus avec Tillaud, ce n'est pas gai. Enfin tant qu'on est solide, c'est l'essentiel.

Au pays La première nouvelle de la quinzaine c'est que la foire de Chorame-Haute a eu lieu ce jour là, la Valette était toute déserte. On était par trop tranquilles. On dit que le bétail se vendait bien.

Depuis tantôt 3 semaines on entend dire que 2 chiens moitié loups, l'un de berger, l'autre de chasse, vont de troupeau en troupeau sur les montagnes des environs et saignent les brebis.

Aussi à la Balanche ils en ont un endommagé 52, c'est beaucoup trop, et les bergers ne sont pas contents. Ils sont venus aussi à Chaluffy et à Chamatte. C'est un véritable danger. Le bruit court que ce sont des chiens de la région. Les gendarmes sont en train de faire une enquête à ce sujet. On languit que cette affaire soit éclaircie, pour qu'on les abatte.

Vous savez les troupeaux commencent à dévaler nos monts "au casque blanc" Celui de l'Achens est déjà parti et celui des Abuorans est en train de le faire. Quand à Chaluffy ils se préparent.

"Une Poupe"

Petit Courrier

Sur l'aimable conseil d'un de nos poilus, nous mettons ici l'adresse de chacun de vous (elles que nous savons).

Ange au 115e d'artillerie lourde 63e batterie, Nimes Gard

Séraphin 163e de ligne, 11 Comp 4e escouade, Secteur 123

Calixte 111e de ligne, 28 Comp Antibes Alpes Mar

Les 7e chasseurs, 5e Comp. 9e section Secteur 141

Tillaud au 112e chasseurs, 2e Comp Secteur 141

à qu'un changement d'adresse produira, nous vous avertirons

H. Chaillon

LA VALETTE A SES POILUS

Journal bi-mensuel

Abonnements
Pour nos poilus - gratis
Pour les civils ... 20 c la Nº

Dimanche 31 Octobre
Nº 7

Redaction et Administration
Bureau du Journal
11 Rue de l'Enclume

La Foire

Du pont de Thorame, ce jour-là on entendait des mê-ê-ê prolongés des cris, des bruits de toutes sortes. Tout autour de l'Eglise étaient rangés des petits parcs, au milieu de la rue, partout... Et on croyait de loin, ce jour-là que le brouhaha des affaires effacerait la tristesse du vide permanent que cause la guerre - Non... On le sentait encore plus fort. D'abord, tout le monde est en noir, plus de gaies toilettes de jeunes filles qui ça et là mettaient une clarté. Tout est sombre - On ne voit plus de jeunes. On échange des nouvelles, de vos nouvelles. On apprend de nouveaux deuils... Des vieux veulent encore être vaillants ils redressent leur taille surtout quand on leur demande de leurs fils ! On voit beaucoup de pauvres femmes amenant, pour les vendre quelques lapins qu'elles ne peuvent plus nourrir, avec tous les aides des gamins - Ils remplacent leur papa ou leur grand père et les pauvres petits sont tout fiers. Ils ont déjà des visages graves un peu tristes aussi - On les surprend à regarder leur maman en songeant...

Que peuvent penser ces enfants qui apprennent bientôt à être des hommes ?... Sans doute ils font des projets réalisables mais bien beaux pour aider leur maman. Peut être aussi envient-ils leurs aînés ...

De tout cela on s'en aperçoit surtout à ces jours autrefois gais en somme, où nul n'avait de soucis, puisque vous étiez là. Mais on voit mieux aussi l'effort de tous, des petits surtout qui eux sont l'espoir, la force future C'est une rude école pour eux, aussi ils feront avec vous, une France nouvelle, très forte -

"Petite Sœur"

Lundi 25/10/15

Ça et là

Lettre aux Boches (extrait)

Messieurs les Boches,

Il paraît que notre vis-à-vis n'est pas près de finir et que nous aurons une campagne d'hiver Si nous disions que cette idée nous fait plaisir, nous mentirions - Nous sommes comme vous, nous aimerions mieux rentrer chez nous - Mais vous êtes plus à plaindre que nous pauvres Boches ! Vous feriez bien mieux de vous en aller tout de suite, Nous vous répétons que chaque journée aggrave votre terrible cafard - On vous dit que nous sommes fatigués à bout de patience, que les Français sont incapables d'un long effort et que si la partie

(La suite au prochain numéro)

n'est pas gagnée du premier coup ils jettent les cartes. Si vous le croyez c'est que vous ne nous avez pas bien regardés. Si vous le croyez c'est que vous nous croyez pour des imbéciles. Aucun secours nouveau ne peut empêcher votre infériorité prochaine. Vous pouvez vous, les austro-allemands, trouver d'autres alliés que les turcs proches parents des Huns. A nous est venue notre grande sœur italienne et peut-être bien que de l'endroit embrouillé qu'on appelle les Balkans nous arrivera quelque atout nouveau. Et puis nous sommes la France! Nous combattons pour défendre notre sol et notre liberté; dans un pareil combat on ne se fatigue pas. Messieurs les Boches nous demeurerons donc devant vous, face à face jusqu'au jour qui viendra sûrement ou après nous avoir longtemps montré votre visage de devant vous nous montrerez l'autre.

D'après G. Lavisse

La Situation

Insensiblement depuis l'autre jour, la campagne a changé d'aspect. Là haut tout le long de l'Ardoux, cette aisle si belle, eh bien! elle est toute laide à présent. Les feuilles sont devenues brunes, recroquevillées puis le mistral en tourbillons les a jetées à terre. Seuls les aliziers et les cerisiers les retiennent encore un peu, mais elles n'ont plus d'éclat. Heureusement les pins de Benjamin, de ci de là réhaussent un peu le gris des branches nues. Le vent est agréable, il semble murmurer parfois en chassant les tristesses comme il emporte les nuages. Pourtant c'est lui qui a jeté les feuilles à bas. Là à Champ Blanc on dirait s'il passe les noyers sont complètement dépouillés et par moments il prend les feuilles les tourbillonne bien haut et les fait crisser avec un bruit d'orage. Tout cela sent fort l'hiver. La neige persiste sur les cimes. D'ailleurs à chaque fois qu'il pleut ici et c'est souvent il neige là haut même assez près. C'est presque toujours la nuit qui apporte ces surprises. Le matin il fait gris, à midi ça se relève et le soir il arrive qu'il fait encore beau soleil. Chacun dit: "La terre a bon air, il fait beau temps pour les semences et c'est en somme le principal". A côté de ça, on ne reste pas inactif, le froid n'a pas encore engourdi. On arrache les betteraves, on fait du bois, on vide les étables en prévision du temps prochain où on ne pourra plus sortir les bêtes. Pour le moment on les mène dans les prés un peu à l'abri quand on peut car il ne faut pas demeurer immobile dans le vent. Mais bergers et bergères

LA VALETTE A SES POILUS

journal bi-mensuel.

Pour nos pioupious : gratis | Dimanche 12 Décembre | 4 Bureau du journal 11
Pour les civils 20 c le N°= | N° 10 | Rue de l'Endronne

Les bons poilus

A quoi bon déguiser la vérité, on n'en a pas plus de mérite. Néanmoins certains s'obstinent pour vanter les soldats, à dire qu'ils n'ont pas peur, qu'ils voient venir les obus et les balles sans broncher. Et on croit en disant cela faire plaisir aux soldats. Ce n'est pas mon avis. Il est bien naturel qu'on n'ait pas cette attitude presque grotesque, là-haut sur le front. Que nos poilus ne se croient pas inférieurs, parce qu'ils ont peur parfois. La peur c'est un instinct plus fort que la volonté et on se méprend souvent sur ce qu'est le vrai courage. Il ne consiste pas à n'avoir pas peur, puisque celle-ci est quelque chose qu'on ne peut pas commander, mais à marcher malgré elle. Et sûrement les meilleurs poilus sont ceux qui ont peur comme tous, et alors ils sont prudents; la prudence est une qualité très appréciable, moins bruyante que la panpanade, mais beaucoup plus utile.

Ils ont peur c'est vrai; mais cela ne les empêche pas de marcher tout de même.

"Petite sœur"

Çà et là

Le petit jeu continue ...!

Voici la dernière trouvaille :

Général GA llieni
Denys Coc H in

Albert Meti N
C O mbes
y U les Méline
Gue S de

M a L vy
Clém E ntel
S embat

D A limien
Pa U L Painlevé
R ibot

D O umergues
René Be N S àil nard

Amiral L acaze
De Fr E ycinet
Ari S tide Briand

B ourgeois
y O seph Thierry
C am bon
gules T H omas
Albert R E né Viviani
y u S tin Godart

12 décembre 1915, numéro 10, pages 1 et 2 (« les bons poilus » et « ça et là »)

Ah ! nous les aurons les Boches !
Comme cette phrase sonore et
toute vibrante d'une vigoureuse
assurance fait naître en nous
une confiance sereine et forte !
Acceptons en l'augure ! que
le nouveau ministère inspiration
de ce petit jeu ... patriotique soit
vraiment le ministère de la
Victoire.

Du Petit Provençal

Ministère de l'Instruction Publique

Circulaire du 15 déc. 1850

ÉTAT des services de M elle Peyron (Eulalie Perrette Marguerite)

ex- institutrice **à** Allos (Le Villard) **département d**es Basses-alpes

née le 19 février 1898 **à** Ehrenne-Basse **département d**es Basses-alpes

brevetée le BE en 1913 - BS en 1917 - CAP en 1921 (Diplôme fin études secondaires en 1915.) **entrée en fonctions le** 8 novembre 1915 **et admise à faire valoir ses droits à la retraite à partir du** (1)

LIEUX où les fonctions ont été exercées — Départements	LIEUX où les fonctions ont été exercées — Résidences	NATURE des fonctions et emplois	DATE de l'entrée en exercice	DURÉE des services — Ans	Mois	Jours	OBSERVATIONS
Basses-alpes	Entrevaux	Institutrice intérimaire	du 8-11-15 au 30-11-16	"	5	23	
id	St Paul (Les Gleizolles)	id	du 1-5-16 au 31-5-16	"	1	"	
	Torcalquier	Suppléante	du 2-6-16 au 30-6-16	"	"	29	
	La Colle St Michel	id	du 2-10-16 au 23-12-16	"	2	22	
	— id —		du 3-1-17 au 31-3-17	"	2	28	Indemnité
	Oraison	intérimaire	du 16-11-17 au 30-9-17	"	5	15	
	Les Mées		du 1-10-17 au 14-11-18	"	6	14	non
	St Michel	Suppléante	du 15-11-18 au 15-6-18	"	2	1	
	Demandolx	Intérimaire	du 1-10-18 au 8-12-18	"	2	8	fournies
	— id —		du 16-12-18 au 31-1-19	"	1	15	
	Planles Lys (Ehrenne-Haute)	Suppléante	du 10-2-19 au 28-2-19	"	"	21	
	Majastres	id	du 1-3-19 au 16-11-19	"	1	16	à
	id		du 28-11-19 au 26-5-19	"	"	29	retenue
		Intérimaire	du 27-5-19 au 30-6-19	"	1	4	
	Sisteron		du 27-10-19 au 30-11-19	"	1	4	
	Sisteron (E P Jre)	Suppléante	du 8-12-19 au 24-12-19	"	"	17	
	St Auban (Chateau-Arnoux)		du 13-2-20 au 22-2-20	"	"	10	
			A reporter...	3	1	16	

Arch. dép. AHP, 1 T 403, état des services d'enseignement d'Eulalie Peyron, 28 décembre 1923

LIEUX où les fonctions ont été exercées — Départements	LIEUX — Résidences	NATURE des fonctions et emplois	DATE de l'entrée en exercice	DURÉE des services — Ans	Mois	Jours	OBSERVATIONS
			Report....	3	1	16	
Basses alpes	Oraison	Institutrice suppléante	du 23-2-20 au 18-3-20	"	"	26	Indemnités non soumises à retenues
"	Digne	Institutrice intérimaire en stage 3e année E.N.	du 1-10-20 au 30-9-21	1	"	.	
"	Mane	Institutrice suppléante	du 3-10-21 au 31-10-21	"	"	28	
"	Digne	" intérimaire	du 9-11-23 au 30-9-23	"	5	22	
"	Tours (Bayasse)	Hayiaire	du 1-10-23 au 31-10-23	"	1	.	Traitement soumis aux retenues légales pour pensions civiles à partir du 1er octobre 1923.
"	Allos (Le Villard)		du 1-11-23 au 10 décembre 1923	"	1	10	
		Total des services au 10 Xbre 1923		4	11	12	

Détachée en qualité de surveillante à l'Ecole d'Institutrices de Digne - Installée le 11 Xbre 1923.

Mlle Peyron est pourvue du Certificat d'aptitude pédagogique depuis 1921

Digne, le 28 décembre 1923
L'Inspecteur d'Académie,

TOTAL des années de services.....				
A DÉDUIRE	Surnumérariat			
	Services avant l'âge de 20 ans			
	Interruptions			
				
				
SERVICES EFFECTIFS admissibles.....				

DES FEMMES ET UN JOURNAL

Réalisation de la plaquette

Texte et conception :
Sylvie Deroche, professeur en charge du Service éducatif

Recherches :
Sylvie Deroche et Lucie Chaillan, animatrice du Service éducatif

Conception graphique :
Jean-Marc Delaye, photographe

Relecture :
Jean-Christophe Labadie, directeur
Sophie Chouial, archiviste

© Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Archives départementales
2, rue du Trélus, BP 214
04000 Digne-les-Bains Cedex

archives04@cg04.fr
www.archives04.fr



Illustrations : Journaux extraits de la collection privée d'André Peyron